



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 09407

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport : 23/1702 20/06				
Concerne : A contrôle dans le cadre d'une vente 🗆 contrôle périodique Type d'habitation : 🗆 maison 🛭 appartement 🗅 autres :				
Demandeur CORTIGNEEN - SCRAINE				
Personne sur place: H. Jes LeTcode EAN de l'installation : M.C.				
Adresse de la visite Bd DIAUROY, 60/72 - 4000 Ling				
Date de visite: 2/02/1/4 Date d'émission : 2/02/1/4 Références client :				
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 🕱 276 bis et dérogations 🗷 271 bis □ 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation : A Protection générale du branchement :				
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog,	
Correspondances des schémas à l'installation		Y		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel plombé non plombable à nouveau plombé	X			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	×			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe				
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :/۵,	X			
Résistance de dispersion de la prise de terre : Α.Δ Ω	X			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.	
Manquements / Notes: OIR ANN EXE				
VOIR HANCER				
Conclusion:			RAF	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain cor le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle périodiqu	e est à effectuer	RAP/SOCOTE	
I 'installation électrique n'est has conforme aux prescriptions du R.G.L.F. Une visite	aamalámasta	ina ant 2 and anten	071	

L'Installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ABB

Nom et visa du/demandeur pour réception :

OUFFARO

domenico WWW.certigreen.be Tél. 0471/580.708

SOCOTEC BELGIUM ASBIL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B 4401 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 4979 23/170225/06	
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. □Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. 	ļ
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	;
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
\square Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : 	s.dr
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants : La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: **Absence de plan de fin de l'installation.** **Absence de plan de Talonena aux fus	· RAI
M'est por roundée sur l'I. Di f. de 30HB Il est conseillable de changes le pet t cof	%OCOTEC-a
fum'es de broke de Tene, ilest sinte det &	nexe BT01(fr
brancher des offarcils de closse I.	BT01(fr)/0609-V1
Some Domenico	1/1

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING JEAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél.: + 32(0) 4 234 17 00 - Fax: +32(0) 4 234 17 80 - jacpection.belgium@socotec.com - www.socotec.be